

# KERMESSE

Sur le thème de l'Afrique  
**Le dimanche 2 Juillet à partir de 14h**  
 Organisée par l'Amicale Laïque et la  
 Municipalité dans le cadre des TAP :  
**De 14h à 15h : Chansons, Jeux de rôles**  
**d'approche et de bonne conduite avec un chien,**  
**Yoga, Arts du cirque, Zumba...**  
**Après 15h : maquillage, chamboule-tout, pêche à**  
**la ligne, manège ancien, lancé de cerceaux...**  
**Venez nombreux !!**



Ce superbe dessin au fusain est de Yvonne JEAN-HAFFEN (1895 – 1993). A partir de 1925, après sa rencontre avec Mathurin MEHEUT, elle a été conquise par la Bretagne et a produit quantité de toiles et dessins sur les paysages et les scènes de vie. Dans beaucoup de ses tableaux, on peut voir la représentation d'un bateau carrelot. Le dessin ci-dessus représente la Chapelle Saint-Jacques qui se trouvait sur la place du même nom aujourd'hui à Lyvet. Il date vraisemblablement des années 30. La chapelle ainsi que la maisonnette à droite ont été détruites. En quelle année ? Avant la construction du quai à Lyvet, on sait qu'aux fortes marées, la mer pouvait monter jusque la porte d'entrée de la chapelle.

## A PROPOS DE HAIES VIVES

Héritage des années 70, les haies de conifères ne sont pas un cadeau pour qui les récupère après quelques années sans entretien. Le principal inconvénient étant qu'ils ne repoussent pas sur du bois sec. Donc, couper une branche d'un des conifères qui dépasse de plus d'un mètre chez le voisin ou sur la voie publique, donnera un résultat disgracieux.

Les thuyas, cypès et chamaecyparis sont vendus le plus souvent comme des arbustes alors que ce sont des arbres à l'état naturel. Leur taille adulte allant de 15 à 30 m en hauteur et de plus de 10 m en largeur. Si on ne les contient pas, ne serait-ce que pendant 2 ans, le rattrapage ne sera pas évident. Surtout sur les cyprès de Leyand, qui, soit dit en passant, poussent 2 fois plus vite que les 2 autres. Plusieurs haies de ce type posent problème sur la commune avec des dépassements de plus de 1 m sur l'espace public.

Il existe une alternative à ces haies monotones qui vieillissent mal dans le temps : la haie champêtre, plus simple à entretenir tout simplement puisque son port est irrégulier. Ces haies s'intègrent d'ailleurs mieux dans notre paysage et présentent le gros avantage de fournir le gîte et le couvert aux oiseaux.

Quelques exemples de végétaux.

Persistants : if commun, houx, cotonéaster, troène, viorne lantane, arbousier, laurier du Portugal, laurier tin...

Caducs : fusain d'Europe, amélanchier, cornouiller sanguin, cornouiller mâle, cognassier, néflier, aubépine, sorbier des oiseaux, sureau...

En gardant pour principe qu'une haie quelle qu'elle soit ne doit pas occasionner de gêne ni pour le voisinage, ni sur les cheminements publics.

## LE VICOMTOIS



JUIN 2017



## EDITORIAL

Chacun l'aura constaté sans doute: les travaux d'aménagement du lotissement « La Motte » ont démarré depuis trois semaines. La première tranche sera terminée fin juillet: réseaux, voirie provisoire ... ce qui autorisera les premières constructions. Ci-joint dans ce bulletin un flyer A5 que vous pourrez distribuer aux personnes intéressées par un lot. Tous les autres renseignements sont disponibles en mairie. N'hésitez pas à le faire savoir.

Autres travaux d'importance prévus en 2017: rénovation du logement à l'école, rénovation de routes communales par le Sivom, traitement des trottoirs du Bourg avec finition couleur beige ... Nous avons lancé une étude concernant l'aménagement global des espaces situés derrière la salle des fêtes et autour des plateaux sportifs afin de planifier sur trois années les travaux et installations susceptibles d'y être implantées comme aussi de faciliter le cheminement du lotissement vers le Bourg et l'école en particulier. Vaste programme qui nécessite une réflexion approfondie. Le lavoir du Villou fait également partie de ce projet.

Le cimetière: Après la réalisation d'un plan précis qui nous permet désormais une gestion efficace des emplacements, nous allons passer à l'étape suivante à savoir mettre en place le processus très réglementé concernant la reprise de concessions échues et non renouvelées comme de celles qui seront considérées comme notoirement abandonnées.. Ce processus demande au moins trois années. L'ossuaire que nous avons mis en place il y a une vingtaine d'années n'est plus conforme. Il nous faut dès 2017 le réaménager entièrement.

Il reste quelques cordes de bois à disposition. Se faire connaître en mairie.

Le passage à Dinan-Agglomération va avoir des incidences sur la fiscalité communale. Il est prévu une neutralité fiscale étalée sur trois années avec attribution de compensation pour les communes dont les ressources pourraient diminuer. Nous en saurons plus lorsque les décisions du Conseil Communautaire auront été actées définitivement.

Le Maire.

## COMPTE RENDU DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

**Conseil du 7 avril 2017**

### BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2016 présente :

- Un excédent de fonctionnement de **208 157,79 €**
- Un excédent d'investissement de **29 642,04 €**
- Un besoin de financement de 26 991,53 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 118 157,79€ à la section d'investissement
- 90 000,00€ à la section de fonctionnement

Responsable de publication : Jean-Louis RUCET

Le Conseil Municipal approuve le Budget 2017 tel que présenté par M. le Maire :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à **847 824,00 €**.
- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à **312 740,70 €**.

Travaux et acquisitions 2017 :

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC
Meuble froid de bar	FROID OUEST	2 988,62 €
Standard téléphonique	ORANGE	3 494,72 €
Vidéoprojecteur	UGAP	378,54 €
Lampadaire Ville Hervy	CITEOS	516,60 €
Couverture de l'école	BENÂTRE	10 029,26 €
Ossuaire pour le cimetière	LEJARD	2 695,00 €
Travaux de sécurité RD 57	DEPARTEMENT	5 534,32 €

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2017 de voter les taxes locales établies comme suit (sur avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

	Bases	Taux	Produits
TH	1 016 000,00	14,20%	144 272 €
TFB	666 000,00	18,18%	121 079 €
TFNB	21 300,00	65,74%	14 003 €
			<b>279 353 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le montant de l'allocation de compensation « neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits » pour l'année 2017 qui s'élève pour la commune de LA VICOMTE / RANCE à 10 218 €.

**Abstentions : 2** (Alain BROMBIN et Gisèle LOURADOUR-DURAND par procuration)

### BUDGET PORT

Le compte administratif 2016 présente :

- Un excédent de fonctionnement de **3 369,94 €**
- Un excédent d'investissement de **20 721,30 €**
- Un déficit de financement de 21 203,70 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en intégralité à la section d'exploitation (3 369,94 €).

Le Conseil Municipal approuve le budget du Port pour l'année 2017 tel que présenté par M. le Maire :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à **199 846,64 €**.
- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à **69 741,01 €**.

### BUDGET LOTISSEMENT LA MOTTE

Le Conseil Municipal approuve le budget du lotissement pour l'année 2017 tel que présenté par M. le Maire :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à **747 640,60 €**.
- Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à **639 838,94 €**.

## DIVERS

Le Conseil Municipal s'engage à faire réaliser (CAUE / Atelier du Marais) une étude globale d'aménagement des espaces situés derrière la salle des fêtes et autour des structures sportives. Les choix d'implantation de structures d'éclairage public, cheminements piétons (lotissement, école, bourg), emplacement pour matériaux, devenir vestiaires visiteurs, voire locaux, etc... seront faits au vu des scénarios proposés par les cabinets et examinés par la commission urbanisme élargie à celles et ceux qui le désirent.

Le Conseil Municipal décide de mandater l'Atelier du Marais pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement du pourtour de la salle des fêtes pour un montant total de 4 800 € TTC.

Le coût total de l'opération « réaliser des économies d'énergie pour le réfectoire scolaire » est estimé à 21 152,89 € HT pour une subvention (contrat départemental de territoire) de 11 900,00 €.

Le coût total de l'opération « Réfection de l'ancien logement de fonction de l'école en vue d'une location sociale » est estimé à 38 462,37 € HT pour une subvention (contrat départemental de territoire) de 20 097,70 €.

### Conseil du 5 mai 2017

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise THEBAULT ENROBE de Taden pour la somme de 40 321,60 € HT pour réaliser les travaux de réfection des trottoirs du bourg.

Le Conseil Municipal décide d'acheter une débroussailluse pour les services techniques chez « SARL Rance Motoculture » de Pleudihen sur Rance pour la somme de 595,98 € HT. Cette somme sera prise sur les dépenses imprévues d'investissement.

### Conseil du 31 mai 2017

Après avoir analysé les différents devis pour la couverture du logement de l'ancien logement de fonction de l'école, le Conseil Municipal délibère en faveur de l'entreprise Benâtre de La Vicomté-sur-Rance, l'offre la mieux-disante pour un montant TTC de 12 330,19 €. Cette dépense sera prise sur les dépenses imprévues.

La Commune de La Vicomté-sur-Rance décide de poursuivre son engagement dans le projet de Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude jusqu'à la consultation des collectivités territoriales et des communautés d'agglomération et de communes prévue par le Code de l'environnement.

*Abstention : 1 (Mme LEBOUDEC Christine)*

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2017 :

Cantine	Quotient familial		
	Inférieur à 600 €	De 601 à 900 €	Supérieur à 901 €
2 premiers enfants	2,90 €	3,00 €	3,10 €
A partir du 3ème enfant	2,85 €	2,95 €	3,05 €

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### **ELECTIONS LEGISLATIVES 2017**

Les élections auront lieu les dimanches **11 et 18 juin 2017**. Le bureau de vote sera ouvert de **8h00 à 18h00** et non pas 19h00 comme c'était le cas pour l'élection présidentielle.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de se présenter avec une pièce d'identité pour être autorisé à voter (Commune de plus de 1000 hab).

## **ARGENT DE POCHE – VACANCES D'ETE**

L'opération « Argent de poche » a été un réel succès une nouvelle fois pendant les vacances d'avril.

Le dispositif est renouvelé pour les vacances d'été (du 10 juillet au 25 août 2017).

*Rappel du dispositif* : Les jeunes de la Commune âgés entre 16 et 18 ans assurent des petites missions de 3h rémunérées 5 € de l'heure. Les missions sont variées : désherbage du cimetière, petits travaux d'entretien d'espaces verts, de la voirie ou des bâtiments communaux...

Pour entrer dans ce dispositif, les inscriptions doivent être faites au secrétariat de mairie au plus tard pour le mercredi 28 juin.

## **COLLECTE DES DECHETS**

Ordures ménagères : tous les vendredis après-midi

Sacs jaunes : le mardi après-midi semaine impaire

Rappel : les conteneurs verts ne doivent pas rester sur le bord de la route. Ils doivent être rentrés immédiatement après le passage des éboueurs.

## **MATINEE CITOYENNE**

Le samedi 17 juin, la Municipalité organise une matinée citoyenne sur son Territoire. Cette opération consiste à nettoyer les chemins et sites afin d'améliorer notre environnement naturel.

Le rendez-vous est fixé à 8h30 place de la mairie.

Si vous possédez des outils (débroussailluse, coupe-haie, faucilles...etc), merci de les amener avec vous.

Un casse-croûte sera offert aux participants sur le coup de midi, accompagné d'un apéritif.

Inscription en Mairie jusqu'au jeudi 15 juin.

Venez nombreux !

## **BIBLIOTHEQUE : DESHERBAGE**

Les membres bénévoles de la bibliothèque organisent un désherbage le samedi 17 juin au centre culturel de 10h à 12h et de 14h à 17h.

## **ANALYSES DANS LA SALLE DE RESTAURATION DE LA CANTINE MUNICIPALE**

Les résultats d'analyses des flores de surface portants sur les pichets en inox, assiettes, fourchettes, plan de travail de la cuisine... sont déclarés satisfaisants par le laboratoire ALPA.

## **REFECTION TOITURE LOGEMENT ECOLE**

La réfection de la toiture du logement à l'entrée de l'école va nécessiter un échafaudage sur le trottoir. Il est possible que l'entrée et la sortie de l'école se fasse par l'impasse de l'école.



*En quelle année a été prise cette photo ?*

## VIE ASSOCIATIVE

### **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE PLEUDIHEN**

Repas des jeunes sapeurs-pompiers de Pleudihen/Rance le samedi 24 juin à partir de 19h30 à la salle des fêtes de La Vicomté.

Adulte : 15 €      Enfant : 10 €

Réservations avant le jeudi 15 juin : 06 62 27 83 05

### **ASSO « UN SOIR AU MOULIN »**

L'Association vous propose trois rendez-vous :

1. **Une « Rando pédestre »** avec découverte du patrimoine sur La Vicomté. 4,5km environ. Le 25 juin 2017, avec :

Départ de la Mairie à 9h30. Direction « l'Allée couverte du bois du Rocher ». Arrêt de 30 minutes et présentation du monument par J.L Cottain spécialiste du Paléo et Néolithique sur le domaine communal.



Marche vers le Château de La Bellière qui nous sera ouvert exceptionnellement. Arrêt de 30 minutes avec historique des lieux et aubade de musique traditionnelle par le groupe Trio GWAN.



Marche vers le Moulin du PRAT. Arrivée vers 12h30. Sur place: galettes saucisses. Boissons. Fest Deiz Musique traditionnelle par le trio Gwan. Mouture et blutage dans le moulin. Visite commentée du moulin. Vente de farine. Et fabrication du pain dans le four. Participation: 3€.

2. **Le vendredi 11 aout**, « Un soir au moulin ». Hauteur d'eau dans le bassin oblige. Avec comme les années passées, repas: galettes sur feu de bois, pain, mouture et blutage, Fest-noz, son et lumière, feu d'artifice vers les 23h30. Entrée: 5€. Gratuit moins de 12 ans. Cette

soirée désormais emblématique à La Vicomté nécessite de nombreux bénévoles. Il est fait appel à toutes les bonnes volontés qui voudraient s'investir ce soir-là. Merci d'avance.

3. **En septembre**, lors du WE du patrimoine: conférence le samedi en fin d'après-midi par Mr Colson qui avait exposé de superbes maquettes l'an dernier au Moulin. Thèmes: la corderie de Rochefort et un film exceptionnel sur le voyage de l'Hermione vers les USA. Le prochain Vicomtois donnera plus de précisions. A ne manquer sous aucun prétexte.

## **ASCV**

Nouveau bureau :

Présidente : Laurence RUCET

Adjointe : Noëlle DELAUNE

Trésorière : Laurence SAGEAN

Adjointe : Cécile PRADEAU

Secrétaire : Nadège BIOT

Adjointe : Françoise CARAU

Merci à Amélie CHOUIN et Liliane TREMAUDAN qui pendant de longues années ont soutenu l'association.

Les activités proposées :

*Yoga* le lundi

*Zumba* le mardi

*Gym attitude* le mercredi

*Bridge* le mercredi

Toutes ces activités reprendront en septembre. Venez nombreux nous rejoindre.

D'ici là, plus de renseignements seront communiqués.

## **ASSOCIATION DES ASTRONOMES DE DINAN**

L'association organise en lien avec M. MARTIN Jean-Loup une soirée le 23 juin sur le terrain de foot de 22h à l'aube.

Observation lune, planètes et Etoiles.

Présentation Matériels Télescopes Variés.

Photographies.

## **ATELIER DE POTERIE**

Catherine LANCELOT, céramiste, a installé son atelier de poterie et sculpture à La Ville es Pois.

A partir de septembre prochain, seront dispensés des cours :

- Modelage enfants et adultes,
- Cours individuel de tournage pour adultes,
- Stage d'été et tout au long de l'année

Renseignements au 06 15 74 85 24

Visites sur rendez-vous.



*Où peut-on voir ça ?*

